

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2008

DECISIONS

Affichage en date du 2 mai 2008

08/05/03
JYC/SF/JD

1. **RESSOURCES HUMAINES : FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE** (Rapporteur : M. GAUTIER)

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a introduit une nouveauté importante pour la gestion des personnels des collectivités locales et leurs établissements en matière d'avancement de grade.

Avant cette loi, ces quotas d'avancement étaient déterminés au niveau national par les statuts particuliers de certains grades. Ces quotas s'imposaient aux collectivités.

La loi susvisée a remplacé le système de quotas par un système de ratios dits « promus-promouvables ».

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux de promotion doit être fixé par l'organe délibérant de chaque collectivité, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Après avis favorable émis par le CTP de la Ville de BETTON le 26 février 2008, le conseil municipal a décidé de fixer les ratios d'avancement des agents de la commune ainsi qu'il suit :

- * en catégorie C : ratio = 100 % pour l'accès des agents des premier et deuxième grades au grade directement supérieur, et, ratio = 50 % pour l'avancement des agents du troisième grade (voire du quatrième grade lorsqu'il existe),
- * en catégories A et B : ratio = 50 % pour tout avancement à un grade supérieur,
- * pour toutes les catégories : application de la règle de l'arrondi à l'entier supérieur pour le calcul du ratio de 50 % lorsque l'agent est seul dans son grade à pouvoir bénéficier d'un avancement.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

2. **RESSOURCES HUMAINES : TRANSFORMATIONS DE DIVERS EMPLOIS DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE DE L'ANNÉE 2008** (Rapporteur : M. GAUTIER)

Des agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Afin de pouvoir procéder à certaines nominations d'agents au grade supérieur, le conseil municipal a décidé de procéder aux transformations d'emplois suivantes :

ANCIENS EMPLOIS	NOUVEAUX EMPLOIS AVEC EFFET AU 1 ^{ER} JANVIER 2008
3 emplois d'ATSEM de 1 ^{ère} classe	3 emplois d'ATSEM principal de deuxième classe
1 emploi d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1 emploi d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

Conclusions adoptées à l'unanimité.

3. RESSOURCES HUMAINES : TRANSFORMATION D'UN EMPLOI DE BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE EN EMPLOI DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE
(Rapporteur : M. GAUTIER)

Après avis de recrutement lancé pour le remplacement d'un agent de police municipale parti récemment en retraite, il a été décidé de retenir la candidature d'un agent qui détient le grade de gardien de police municipale. Aucun emploi de ce grade ne figurant au tableau des effectifs, le conseil municipal a décidé de transformer l'emploi de brigadier inscrit au tableau des effectifs en emploi de gardien de police municipale afin de procéder à la nomination de l'intéressé.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

4. RESSOURCES HUMAINES : TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE EN EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE
(Rapporteur : M. GAUTIER)

Un agent titulaire du grade d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe est inscrit sur la liste d'aptitude du grade d'agent de maîtrise territorial.

Compte tenu des fonctions exercées par l'agent concerné, sa nomination en qualité d'agent de maîtrise peut être prononcée, à la condition toutefois qu'un emploi d'agent de maîtrise soit vacant au tableau des effectifs, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En conséquence, le conseil municipal a décidé de procéder à la transformation, avec effet au 1^{er} juin 2008, d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe en emploi d'agent de maîtrise territorial.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

5. URBANISME : PARC D'ACTIVITES DE LA RENAUDAIS : VENTE DES TERRAINS : ATTRIBUTION DU LOT N° 9 A L'ENTREPRISE REMORC'HEURE
(Rapporteur : L. BESSERVE)

Dans le cadre de la commercialisation des terrains du Parc d'activités de la Renaudais, le conseil municipal a décidé d'attribuer le lot n° 9 à l'entreprise individuelle REMORC'HEURE qui exerce une activité de location de remorques pour les particuliers.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

6. FONCIER : ACQUISITION DE TERRAINS RUE DU VAU CHALET APPARTENANT A MESSIEURS JAMIN – RECTIFICATIF
(Rapporteur : L. BESSERVE)

Dans le cadre de l'aménagement de la voie communale n° 14, il a été nécessaire d'acquérir des terrains longeant la voie et appartenant à différents propriétaires. Le conseil municipal dans sa séance du 8 juin 1998 avait décidé l'acquisition de deux parcelles appartenant à Monsieur JAMIN Jean-Pierre. Il convient aujourd'hui de rectifier la délibération d'origine suite à un changement de propriété d'une des parcelles. Cette cession interviendra à titre gratuit.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

7. ENFANCE : MODIFICATION DES TAUX DE DEGRESSIVITE DES TARIFS POUR LES CAMPS JUSQU'A 5 JOURS DES 5/12 ANS
(Rapporteur : F TIROT)
Annexe n°1

Par délibération en date du 29 novembre 2007, le service Jeunesse avait modifié ses taux de dégressivité pour les séjours organisés à l'attention des plus de 12 ans afin de venir en aide aux familles les plus en difficulté. De manière à harmoniser les coûts des camps d'été prévus pour les moins de 12 ans, le conseil municipal a décidé de fixer de nouveaux taux dégressifs.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

8. ENFANCE : CAMPS ETE 2008 POUR LES 5/12 ANS : FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS

(Rapporteur : F TIROT)

Annexe n°2

Le conseil municipal a fixé les tarifs dégressifs facturés aux familles pour les séjours d'enfants de 5 à 12 ans.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

9. JEUNESSE : CAMPS ETE 2008 POUR LES 11/17 ANS : FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS

(Rapporteur : F. TIROT)

Annexe n°3

Cette année, deux séjours seront proposés aux jeunes de 11 à 17 ans :

- Pour les 11/14 ans, du 5 au 18 juillet, à Santec (Finistère), pour 30 jeunes,
- Pour les 14/17 ans, du 12 au 19 juillet, 7 jours dans les Pyrénées.

Les tarifs du séjour varient selon les quotients familiaux et sont calculés en partant du principe que le tarif de la tranche 7 correspond au prix de revient.

Le conseil municipal a décidé d'appliquer les tarifs selon la dégressivité en vigueur.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

10. EDUCATION : PARTICIPATION A UNE CLASSE NAUTIQUE D'UN ELEVE ORIGINAIRE DE BETTON SCOLARISE DANS UNE CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE A LIFFRE

(Rapporteur : F. TIROT)

Le conseil municipal a décidé d'inscrire au budget de la commune, la somme de 37,35 € pour la participation à une classe nautique au centre du Boulet à Feins, d'un élève bettonnais admis dans une classe d'intégration scolaire à l'école élémentaire publique Jacques Prévert de LIFFRE.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

11. EDUCATION : RASED - SUPPRESSION D'UN POSTE OPTION « E » A L'ECOLE DES OMBLAIS

(Rapporteur : F. TIROT)

Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'Ille et Vilaine a proposé le retrait d'un emploi RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté) à l'école élémentaire des Omblais. Il s'agit du poste correspondant à l'option « E », c'est-à-dire le maître dont l'aide porte surtout sur les méthodes et les techniques du travail scolaire.

Le Conseil Municipal refuse le retrait du poste « E » au RASED de l'école des Omblais, exige que les emplois d'enseignants de cette structure soient pérennisés étant donné que l'Inspection Académique avait démontré tout le bien-fondé de cette unité au moment de l'accueil de celle-ci sur notre commune, et que la collectivité a mis le maximum de moyens pour l'accueillir correctement tant en termes d'investissement qu'en fonctionnement et demande que l'inspection d'académie revoie sa position sur ce dossier.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

12.FINANCES : DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – AFFECTATION DE L'ATTRIBUTION 2007

(Rapporteur : C. GERE)

Conformément à la loi n° 91-429 instituant une Dotation de Solidarité Urbaine, il a été présenté au conseil municipal le rapport annuel sur l'utilisation de cette Dotation en 2007 destinée au financement de diverses actions et opérations au titre de la politique de la ville.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

13.FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS ET DECISION MODIFICATIVE

(Rapporteur : C. GERE)

Le conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions d'équilibre et d'équipement au CCAS liées notamment aux charges inhérentes à la transformation du Foyer Logement en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du 01/01/2008.

Une décision modificative sera réalisée pour ajuster les crédits.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

14.FINANCES : CONTRAT DE TERRITOIRE – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL VOLET 3 POUR L'ANNEE 2008

(Rapporteur : C. GERE)

Annexe n°4

Le projet de contrat de territoire conçu par le Conseil Général permet de financer des opérations sur la période 2006-2009 articulées autour de 3 volets. Dans ce cadre, le conseil municipal a arrêté la liste des actions de fonctionnement correspondant au volet 3 de ce contrat qui seront réalisées en 2008 et pour lesquelles la commune souhaite un financement.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

15. FINANCES : PRODUIT DES AMENDES DE POLICE : ATTRIBUTION D'UNE SOMME AU TITRE DE LA REPARTITION 2007 ET SON AFFECTATION AU FINANCEMENT DES OPERATIONS D'AMELIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN ET DE LA CIRCULATION ROUTIERE

(Rapporteur : C. GERE)

Comme chaque année, Madame le Ministre de l'Intérieur détermine le montant de la somme revenant aux communes de 10 000 habitants et plus. Au titre de la répartition 2007, l'attribution qui nous est allouée s'élève à 10 701 €. Le versement de cette dotation étant subordonné à notre engagement que la somme soit affectée au financement des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière, le conseil municipal a décidé d'accepter cet engagement.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

16. PATRIMOINE : CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX ET AVENANT N° 2 DE PROLONGATION DU DELAI D'EXECUTION

(Rapporteur : C. GERE)

Dans le cadre de la construction de la médiathèque, le conseil municipal a décidé d'accepter les travaux supplémentaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés correspondants, ainsi que l'avenant n° 2 de prolongation du délai d'exécution des travaux.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

17. VIE DE LA CITE « CULTURE » : MÉDIATHÈQUE : MARCHÉ MOBILIER ET MATÉRIELS DIVERS - SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ SIGNÉ AVEC LA SOCIÉTÉ IEC

(Rapporteur : M. LESOUEF)

Annexe n°5

Par délibération du 29 mars 2007, le conseil municipal a attribué les marchés relatifs au mobilier et matériels divers de la médiathèque. Le lot n° 6 « Matériel audiovisuel » a été attribué à la société IEC pour un montant de 8 247,31 € HT.

Quelques modifications sont à opérer sur le contrat signé avec la société IEC, ce qui entraîne une plus-value de 982.13 € HT, soit 1174.6 € TTC sur le montant du marché et nécessite, après avis de la commission d'appel d'offres, la signature d'un avenant au marché signé avec la société IEC.

Après avis de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec la société IEC pour le lot n° 6.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

18. INFRASTRUCTURES : DEVIATION DE LA RD 175 : REALISATION D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR DE LA RD 27 ET DE L'AVENUE DE LA HAYE RENAUD : CONVENTION SUR LES MODALITES D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE L'ILOT CENTRAL DU GIRATOIRE

(Rapporteur : M. PEGEAUD)

Dans le cadre de la déviation de la RD 175, le Département a réalisé un giratoire au carrefour de la RD 27 et de l'avenue de la Haye Renaud. Le conseil municipal a approuvé la convention avec le Département ayant pour objet de définir les modalités d'entretien et de maintenance :

- d'une part, des installations d'éclairage public situées au niveau du giratoire et de la section de la RD 27 comprise entre le giratoire et le lieu-dit « La Haute Plesse »,
- d'autre part, de l'ilot central du giratoire.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

19. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : M. GAUTIER)

A. Déclarations d'intention d'aliéner qui n'ont pas donné lieu à préemption

Lieu-dit parcelle	Section cadastrale	Surface en m ²	Nature du bien	prix proposé	N° arrêté communal en date du ...
21 rue de la Forge	AM 99	497 m ²	bâti	150 000,00 €	08-95 du 22/02/2008
1 allée de la Ferme	BE 20	698 m ²	bâti	380 000,00 €	08-50 du 08/02/2008
Le Pont Brand	BE 364p 366p	917 m ²	à bâtir	160 475,00 €	08-96 du 22/02/2008
La Ville en Bois	B 1623	145 m ²	bâti	90 000,00 €	08-97 du 22/02/2008
11 allée du Domaine	AI 184	783 m ²	bâti	232 000,00 €	08-98 du 22/02/2008
4 à 8 avenue de la Haye Renaud	AS 106 107 445 444p	977 m ²	bâti	272 000,00 €	08-99 du 26/02/2008
1 rue Mathurin Méheut	BE 225	729 m ²	bâti	376 000,00 €	08-100 du 26/02/2008
3 rue du Vivier Louis	AT 344	660 m ²	bâti	205 000,00 €	08-101 du 26/02/2008
9 allée Claude Debussy	AL 153	467 m ²	bâti	350 000,00 €	08-102 du 26/02/2008
6 allée des Bisquines	AE 409	467 m ²	Bâti	325 000,00 €	08-109 du 26/02/2008
9 rue Théodore Botrel	AE 200	1030 m ²	Bâti	461 000,00 €	08-171 du 03/04/2008
4 rue des Châtaigniers	AS 254	317 m ²	bâti	220 000,00 €	08-131 du 07/04/2008
72 rue du Vau Chalet	BC 324	1205 m ²	à bâtir	275 000,00 €	08-132 du 07/04/2008

10 rue de Brocéliande	AE 105-395	649 m ²	à bâtir	432 000,00 €	08-175 du 07/04/2008
4 allée de Riquenon	AK 34	923 m ²	bâti	389 000,00 €	08-220 du 17/04/2008
33 rue de la Forge	AM 94	730 m ²	bâti	145 000,00 €	08-221 du 17/04/2008
4 allée des Jonquilles	AS 116	506 m ²	bâti	187 000,00 €	08-222 du 17/04/2008
20 rue des Tilleuls	AV 2	836 m ²	bâti	235 800,00 €	08-223 du 17/04/2008
1 allée Fontaine de Barenton	BE 287-290- 292-6 AE 445-446	copropriété 8900 m ² appartement 67 m ²	bâti	168 000,00 €	08-224 du 17/04/2008

B. Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Construction de la bibliothèque de la Haye Renaud : fourniture et montage d'un bâtiment modulaire en bois : information sur le choix du fournisseur et le montant du marché.
- Réalisation du bassin tampon de la Piconnerie : information sur le choix de l'entreprise titulaire et le montant du marché.
- Restauration municipale : reconduction du contrat avec Eurofins pour les analyses microbiologiques.
- Restauration municipale : Avenant n° 5 de la convention avec la MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement) pour reconduction des prestations de la diététicienne.
- Médiathèque : acquisition de matériel informatique auprès de la société MVI.

C. Remerciements de subventions

- Association de la Région Rennaise d'Assistants Maternelles
- Association DIRE
- Association Cyclo loisirs bettonnais

D. Divers

Syndicat intercommunal d'études du bassin versant de l'Ille et de l'Illet : précision quant à la désignation des délégués : M. PEGEAUD est membre titulaire et M. ROBERT, membre suppléant.

ENFANCE : MODIFICATION DES TAUX DE DEGRESSIVITE DES TARIFS POUR LES CAMPS JUSQU'A 5 JOURS DES 5/12 ANS

Evolution des taux de dégressivité des camps jusqu'à 5 jours destinés aux enfants de 5 à 12 ans		
Tranches tarifaires	Pourcentages restants à la charge des familles	Pourcentages restants à la charge des familles à partir de 2008
1	58 %	40 %
2	70 %	50 %
3	76 %	60 %
3,5	82 %	65 %
4	85 %	70 %
4,5	88 %	80 %
5	94 %	85 %
6	97 %	96 %
7	100 %	100 %
Extérieurs	118 %	118 %

La tranche tarifaire 7 correspond au prix de revient.

La modification des taux de dégressivité vise à venir en aide aux familles les plus modestes (notamment les tranches de 1 à 5).

ENFANCE : CAMPS ETE 2008 POUR LES 5/12 ANS –FIXATION DES TARIFS AUX FAMILLES

Camp ferme à Chartres de Bretagne pour les 5/8 ans du 21 au 25 juillet 2008

Camp équitation à Guignen pour les 8/12 ans du 28 juillet au 1^{er} Août 2008

Camp équitation à Guignen pour les 5/8 ans du 4 au 8 août 2008

Camp multisports à Mézières sur Couesnon pour les 8/12 ans du 18 au 22 août 2008

CAMPS ETE 2008 - POUR 5/12 ANS		
Tranches Tarifaires	Camps équitations et multisports	Camp ferme
1	81 €	72 €
2	101 €	90 €
3	121 €	108 €
3,5	131 €	117 €
4	141 €	126 €
4,5	162 €	144 €
5	172 €	153 €
6	194 €	173 €
7	202 €	180 €
Extérieurs	238 €	212 €

La tranche tarifaire 7 correspond au prix de revient du séjour.

Tarifs des séjours été 2008

Séjour 11/14 ans à Santec (29) du 5 au 18 juillet 2008		
	TARIFS	%
Tranche 1	106 €	20,00%
Tranche 2	159 €	30,00%
Tranche 3	239 €	45,00%
Tranche 3,5	292 €	55,00%
Tranche 4	345 €	65,00%
Tranche 4,5	424 €	80,00%
Tranche 5	451 €	85,00%
Tranche 6	509 €	96,00%
Tranche 7	530 €	100,00%
Extérieurs	557 €	105,00%

Camp 14/17 ans dans les Pyrénées (St Lary Soulan) du 13 au 19 juillet 2008		
	TARIFS	%
Tranche 1	61 €	20,00%
Tranche 2	91 €	30,00%
Tranche 3	136 €	45,00%
Tranche 3,5	167 €	55,00%
Tranche 4	197 €	65,00%
Tranche 4,5	242 €	80,00%
Tranche 5	258 €	85,00%
Tranche 6	291 €	96,00%
Tranche 7	303 €	100,00%
Extérieurs	318 €	105,00%

La tranche tarifaire 7 correspond au prix de revient du séjour.